

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 13 AVRIL 2023 A 19H00

Convocations, affichage et distribution du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de la Commune de BULLES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame MASSET Sylvie, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Sylvie MASSET (procuration de Béchir JARRAYA), Christelle VERMEULEN (procuration de Gaëtan DELICQUE), Lydie VASSEUR, Evelyne GENEST (procuration de Florence BEEUWSAERT), Delphine BRIDOT, Jean Marie VONARB, Gaël LEOEUF, Séverine WEBER et Laurent PINOT.

ABSENTS EXCUSES : Béchir JARRAYA (procuration à Sylvie MASSET), Florence BEEUWSAERT (procuration à Evelyne GENEST), Gaëtan DELICQUE (procuration à Christelle VERMEULEN) et Christian BERTRAND.

ABSENTS NON EXCUSES : Francis PELLETIER et Laurent VAN COILLIE

Soit 9 présents et 12 votants.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Gaël LEOEUF est désigné secrétaire de séance.

SIGNATURE DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2023

Les membres du conseil municipal signent le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 18 mars 2023

I - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Madame le Maire indique que la mairie a reçu l'information ci-dessous concernant la taxe d'habitation :

Le service de la fiscalité directe locale (SFDL) de l'Oise souhaite attirer votre attention sur le vote du taux 2023 de la taxe habitation.

Depuis 2020, suite à la réforme de la taxe d'habitation (TH), le taux de TH est figé.

Ainsi, les collectivités n'ont pas voté de taux de TH en 2020, 2021 et 2022 et les délibérations de vote de taux de ces époques ne devaient plus faire apparaître le taux de TH.

Pour 2023, les communes et EPCI peuvent, à nouveau, voter un taux de taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale).

Les délibérations prises en la matière cette année doivent donc faire apparaître le taux de TH voté et respecter les règles de lien.

Madame le Maire rappelle les taux précédents ; elle **précise qu'il n'y a pas eu d'augmentation de la part communale depuis au moins 18 ans :**

Dernier taux voté pour la taxe d'habitation en **2019** :

Taxe d'Habitation : 10.71 %

Dernier taux voté pour la taxe foncière (bâti et non bâti) en **2022** :

Taxe Foncière (bâti) : 44.86 %

Taxe Foncière (non bâti) : 65.36 %

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies, relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;
Considérant que la commune de Bulles entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale, **tant que cela lui sera possible.**

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition, de les reconduire à l'identique soit :

Taxe Foncière (bâti) : 44.86 %

Taxe Foncière (non bâti) : 65.36 %

Taxe d'Habitation : 10.71 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. Ce qui implique que même sans augmentation des collectivités locales, les taxes connaissent une augmentation tous les ans.

- CHARGE Madame le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale et de signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

Vote pour à l'unanimité

II – BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE

Madame le Maire donne lecture du Budget Primitif 2023 :

Code	Libellé	PROPOSITIONS		
DEPENSES FONCTIONNEMENT				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			358 287.00
012	CHARGES DE PERSONNEL			308 950.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUIT			44 000.00
022	DEPENSES IMPREVUES			19 817.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			7 000.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION			5 536.00
65	AUTRES CHARGES DE GEST.COURANTE			66 510.00
66	CHARGES FINANCIERES			2 600.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			1 300.00
RECETTES FONCTIONNEMENT				
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES			201 237.00
013	ATTENUATION DE CHARGES			500.00
70	PRODUITS DES SERV DU DOMAINE ET VENTES DIV.			17 850.00
73	IMPOTS ET TAXES			385 061.00
74	DOTATIONS & PARTICIPAT°			191 247.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			18 000.00
76	PRODUITS FINANCIERS			5.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			100.00
POUR INFORMATION TOTAL DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT				814 000.00
Code	Libellé	Report (BP)	Propositions (BP)	Report + Propositions
DEPENSES INVESTISSEMENT				
10088	plantation	40 000.00		40 000.00
104	MATERIEL OUTILLAGE SERVICE TECHNIQUE			1 500.00
117	MAIRIE		3 000.00	3 000.00
132	VITRAUX	439 940.00		439 940.00
135	AMENAGEMENT BIBLIOTHEQUE	10 000.00		10 000.00
145	TRAVAUX DE VOIRIE TROTTOIRS CANIVEAUX	20 000.00	400 000.00	420 000.00
154	PLU - PLAN LOCAL D'URBANISME	14 558.00		14 558.00
156	AFFICHAGE		2 000.00	2 000.00
170	BATIMENT SERVICE TECHNIQUE	35 200.00	7 000.00	42 200.00
171	TERRAIN DE PETANQUE	16 000.00		16 000.00
77	INFORMATISATION	3 800.00	6 000.00	9 800.00
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES		24 600.00	24 600.00
RECETTES INVESTISSEMENT				
129	APPENTI - VESTIAIRES TERRAIN DE FOOT	45 960.00		45 960.00
132	VITRAUX	46 043.00		46 043.00
145	TRAVAUX DE VOIRIE TROTTOIRS CANIVEAUX		263 278.00	263 278.00
154	PLU - PLAN LOCAL D'URBANISME	6 250.00		6 250.00
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES		662 067.00	662 067.00
POUR INFORMATION TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT				1 023 598.00

Chaque chapitre fonctionnement dépenses et recettes et chaque opération dépenses et recettes obtient un vote « pour » à l'unanimité

III – VITRAUX TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que suite à un rendez-vous avec nos partenaires, ADTO et l'entreprise CHARPENTIER PM concernant la finalisation des premières tranches (ferme et conditionnelle 1) de réparation des vitraux, la baie 7 montre un état de détérioration fortement augmenté et nécessitant des travaux plus onéreux.

Un descriptif des travaux à entreprendre, transmis à tous, a été établi par l'entreprise afin de justifier le surcoût de 15 500.00 € TTC. Madame le Maire précise que la date de réception de ce document avait été convenue avant le 10 avril 2023, afin de permettre sa diffusion aux élus et leur laisser le temps d'en prendre connaissance avant la réunion ; malheureusement il n'a été reçu que ce matin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter le surcoût de 15 500.00 € TTC
- Autorise Madame le maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

Vote pour à l'unanimité

IV – BOIS DE MONT - MARTELAGE

Madame le Maire laisse la parole à Madame VASSEUR qui indique qu'il convient de délibérer pour les coupes de bois

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'autoriser l'Office National des Forêts à procéder à la désignation des coupes ci-après :
 - Parcelle 5u sur une surface de 6.47 Hectares coupe d'amélioration (A4)
 - Parcelle 10u sur une surface de 6.91 Hectares coupe d'amélioration (A3)
 - De reporter à 2026 la coupe rase de la parcelle 2b sur une surface de 2.20 Hectares
 - De mettre en vente en bloc ou sur pied les parcelles 5u et 10u

Sachant sur les houppiers ainsi que les diamètres 25 et moins sont réservés aux communes.

Vote pour à l'unanimité

Madame le Maire remercie Madame VASSEUR.

V - QUESTIONS DIVERSES

a) Chasse aux oeufs

La chasse aux œufs a remporté un vif succès. Madame le Maire remercie les enfants, les parents et les élus de leur présence. Une vidéo a été diffusée sur le compte facebook de la commune. Madame BRIDOT ajoute que la vidéo est très sympa.

b) Concours de pétanque

Un concours de pétanque organisé par l'association « Animations Bulloises » aura lieu le samedi 29 avril 2023 à partir de 10h00 au stade Jean ESPALIEU. Madame VERMEULEN précise que les inscriptions auront lieu à 9h00 précise et le jeu débutera à 10h00.

c) Journée Nationale des Déportés

La cérémonie de commémoration aura lieu le dimanche 30 avril 2023. Rendez-vous devant la mairie à 11h30.

d) Victoire 1945

La cérémonie de commémoration aura lieu le lundi 8 mai 2023. Rendez-vous devant la mairie à 11h30.

Madame VERMEULEN s'excuse de son absence à cette date.

e) Brocante

Une brocante organisée par l'amicale des sapeurs-pompiers aura lieu le 8 mai 2023. Comme les autres années rue du Tureau et rue du Plessier.

f) Question de Monsieur VONARB

Monsieur VONARB demande si la mairie a des nouvelles concernant les subventions voirie. Madame VERMEULEN indique que non.

Madame le Maire précise qu'elle a interrogé les services, en ce qui concerne la préfecture pour la DETR Madame FORESTIER a indiqué qu'il faudrait la recontacter fin du moi début mai et en ce qui concerne le conseil Départemental sur le site les dossiers sont en instruction.

SEANCE LEVEE A 19H24

Le secrétaire de séance
LEBOEUF Gaël

Le Maire
Sylvie MASSET

Signatures des membres présents et remarques éventuelles.

VERMEULEN Christelle	
Lydie VASSEUR	
Evelyne GENEST	
BRIDOT Delphine	
Jean-Marie VONARB	
Séverine WEBER	
Laurent PINOT	